

## FICHE PRATIQUE

Pour la visite des locaux

A communiquer à la directrice ou au directeur de l'école

Avant ou après la visite des locaux, les DDEN auront à consulter les éléments suivants :

### Sécurité

- Registre de sécurité incendie
- Dernier avis de la commission communale de sécurité
- Date et contrôle des installations électriques
- Date et contrôle des installations gaz
- Date et contrôle de la chaufferie
- Date et contrôle des détecteurs et alarme incendie
- Date et contrôle des extincteurs
- Dates des derniers exercices incendie (Inviter les DDEN pour les exercices)
- Dates des derniers PPMS

### Divers

- Analyses et prélèvements de la pollution du sol (hydrocarbures – benzène etc...) Si besoin
- Analyse et prélèvement de la pollution de l'air (Si besoin)
- Mesures du gaz radon
- Mesure de l'amiante

### La visite portera sur :

- L'accessibilité des locaux
- L'état des locaux scolaires (chauffage, éclairage, chaleur l'été, isolation, peinture)
- Le mobilier scolaire (vétusté, adaptation)
- Les sanitaires scolaires (adaptation, propreté)
- L'informatique et les TBI
- Les cours, jeux, accès de l'école
- La sécurité aux abords de l'école
- Salle de sport et de motricité (avec le matériel)
- Les défibrillateurs cardiaques et la formation du personnel municipal
- Gymnase ou autres lieux de pratique de sports

### Sorties scolaires

### Transports scolaires et extra -scolaires

### Restauration scolaire

- Nombre d'enfants
- Élaboration des menus
- Produits bio

### Autres points

- Nombre de PAI
- Médecine préventive pour les enfants
- Médecine préventive pour les enseignants.